

Lancement du parc éolien marin de Saint-Brieuc

Soixante-deux éoliennes, un investissement de 2,4 milliards d'euros et neuf années d'études : le projet de parc éolien marin en baie de Saint-Brieuc, porté par Ailes Marines, va démarrer en mai.

Entretien

Barbara Pompili et Annick Girardin, respectivement ministres de la Transition écologique et de la Mer.

Vous confirmez le lancement des travaux du parc éolien en baie de Saint-Brieuc ?

Barbara Pompili (B. P.) : Oui. Ils débuteront au début du mois prochain, pour une mise en service des éoliennes, fin 2023. Ce parc sera un nouveau cœur électrique pour la Bretagne. Il produira 500 MW, soit l'équivalent de la consommation électrique de 835 000 habitants. C'est près de 7,5 % des besoins de la région, qui importe aujourd'hui 85 % de son électricité.

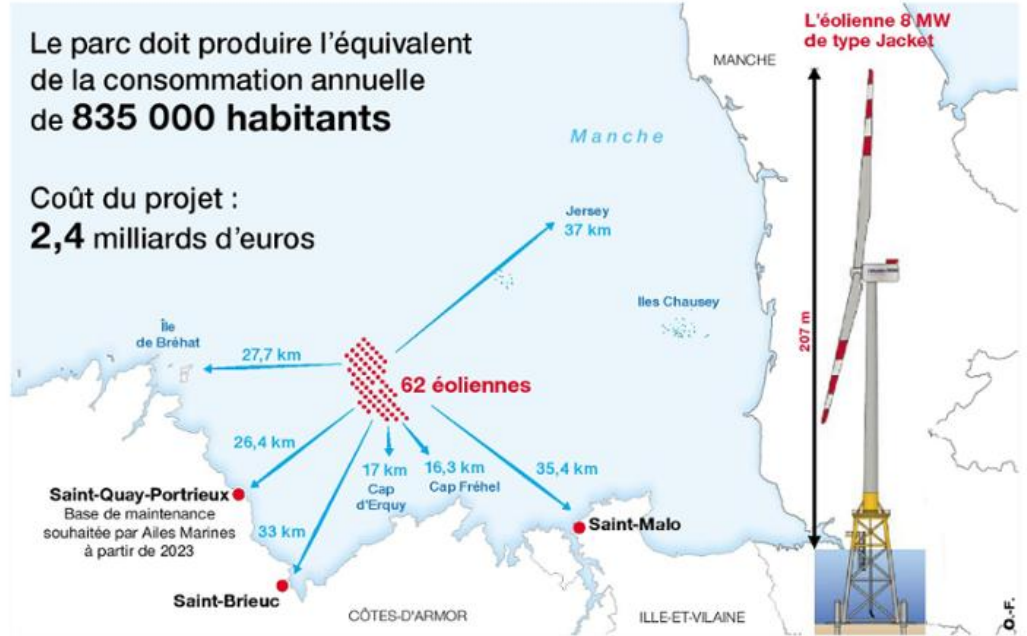
Annick Girardin (A. G.) : C'est aussi une opportunité pour l'économie locale, la filière étant appelée à connaître un fort développement. Elle comptait déjà 3 000 emplois pérennes en 2020, avec des usines à Cherbourg, Montoir-de-Bretagne, et bientôt au Havre. Le chantier du parc éolien de Saint-Brieuc, ce sera 500 emplois à terre en Bretagne. Les fondations seront fabriquées à Brest, des ports de construction et de maintenance dans les Côtes-d'Armor...

B. P. : C'est une chance pour le climat, pour la Bretagne et pour la France, qui doit diversifier ses sources de production électrique. Nous allons arrêter le charbon et faire baisser la part du nucléaire dans le mix électrique de 70 % à 50 % à horizon 2035, en augmentant celle du renouvelable de 25 % à 40 % dès 2030. L'avenir passe par l'éolien en mer, dans lequel nos voisins - l'Allemagne, les Pays-Bas, le Danemark, la Suède... - se sont déjà massivement engagés. Au Royaume-Uni, 10 % de l'énergie consommée provient déjà de l'éolien en mer. Nous disposons du deuxième gisement d'Europe en la matière.

Pourquoi ne pas avoir exploité ce potentiel plus tôt ?

Le parc doit produire l'équivalent de la consommation annuelle de **835 000 habitants**

Coût du projet : **2,4 milliards d'euros**



B. P. : La France soutient le développement de l'énergie éolienne en mer depuis dix ans, date des premières procédures de mise en concurrence. Sept parcs ont déjà été attribués, pour un total de 3,5 GW, ce qui correspondra, à terme, à 20 % de la consommation de la Bretagne et de la Normandie. Les premières mises en service sont envisagées à la fin de l'année prochaine et dès 2023, nous passerons à un rythme d'attribution de 1 GW supplémentaire par an. Pour Saint-Brieuc, le lauréat a été désigné il y a neuf ans. Le temps est venu d'accélérer.

A. G. : Ce projet a évolué grâce au long dialogue mené avec les différents usagers de la mer. De nombreuses modifications ont été décidées depuis 2011, en réponse aux demandes des pêcheurs, très impliqués. La superficie du parc a été réduite de 180 à 103 km², puis 75 km² à l'issue

des travaux, il a été déplacé de six kilomètres plus au nord, pour préserver le gisement secondaire de Saint-Jacques de la baie, et les techniques d'implantation des éoliennes ont été revues, de façon à réduire les impacts des travaux sur des fonds marins... Les activités de pêche pourront être maintenues au sein du parc.

Quel sera l'impact des travaux sur l'écosystème de la baie ?

B. P. : Il a été évalué par des études inédites et poussées, conduites depuis plusieurs années déjà. Elles démontrent que la turbidité, c'est-à-dire le caractère trouble de l'eau lié aux travaux, sera très faible et n'aura que très peu d'incidence sur le milieu, tout comme le bruit du chantier, sans effet sur la coquille Saint-Jacques, l'amande de mer, la praire, le homard ou les seiches. Un état complet et détaillé des ressources halieutiques

de la baie a été réalisé sur trois ans, validé par l'Ifremer.

A. G. : Ces résultats nous serviront à compenser les pertes des pêcheurs qui ne pourront plus fréquenter le site. Une convention a été passée en 2016 avec le Comité des pêches. Plus de dix millions d'euros sont prévus pour accompagner l'ensemble des usagers de la mer. Les habitudes devront changer, mais nous veillerons à ce que la gêne soit minimale et que la ressource ne diminue pas. À terme, tout le monde sera gagnant.

Reste l'effet visuel sur le paysage de la baie...

B. P. : On parle d'éoliennes de 200 m de haut implantées à 16 km des côtes. Vous ne les verrez pas plus que des piquets de 1,20 m situés à 100 m de vous.

Recueilli par Stéphane VERNAY.

D
Po
se
La
sor
de
aus
un
pré
d'a
de:
qu
ava
L
13
de
te
s
H
dit
rai,
po
liat
ser
déb
BFI
on
sai
Fra
ent
un
S
su
i
cor
me
une
être

É
Ils
de
Un
Co
Pay
dot
sio
exp
l'int
vis
ma
(zo
des
aut
ap